

MINISTERE DU COMMERCE EXTERIEUR SECRETARIAT GENERAL

Le Secrétaire Général

N°2639MIN.COMEXT/SG/140/SFK/2025

COMMUNIQUÉ DE SERVICE

Par la présente, je viens informer les Opérateurs économiques et toute autre personne morale ou physique exerçant les activités d'importation ou d'exportation concernés par les opérations d'importation et d'exportation, que dorénavant toute demande ou tout renouvellement du Numéro Import-Export devra obligatoirement s'effectuer via la plateforme du *Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur (GUICE)*, conformément aux dispositions du **Décret** n°15/019 du 15 octobre 2015 portant institution dudit Guichet.

En effet, dans le cadre de la modernisation, de l'harmonisation et de la simplification des procédures liées aux opérations susmentionnées, le Ministère du Commerce Extérieur, à travers une démarche concertée et consensuelle, impliquant toutes les parties prenantes, avait procédé à l'expérimentation de la phase pilote suivie d'ajustements techniques et administratifs, en vue de l'opérationnalisation complète de la plateforme en ligne de SEGUCE.

C'est ainsi qu'à la suite de ladite phase, après avoir réuni l'ensemble de conditions techniques et institutionnelles nécessaires à l'opérationnalisation complète de la plateforme en ligne de SEGUCE, arrive ce moment capital de lancement de la dématérialisation des opérations d'import-export.

Cette mesure s'inscrit dans la droite ligne des efforts de facilitation des échanges engagés par le Gouvernement et vise notamment à :

- Réduire significativement les délais et les coûts des procédures ;
- Améliorer la transparence et la traçabilité des opérations ;
- Offrir un accès centralisé à l'ensemble des services intervenant dans la plateforme en ligne de SEGUCE.

En conséquence, la dématérialisation devient effective à partir du 05 octobre 2025, toutes les demandes ou renouvellements doivent exclusivement être orientés vers la plateforme en ligne de SEGUCE dont voici le lien internet : https://segucerdc.com



